



AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, greffière adjointe de cette ville, que lors de sa séance ordinaire tenue le 4 mars 2019, le Conseil municipal a adopté le règlement suivant :

RÈGLEMENT 333-2019, ayant pour objet de modifier le règlement 211-2012 et ses amendements intitulé « Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de la Ville d'Alma ».

AVIS PUBLIC est en outre donné que ledit règlement 333-2019 est actuellement déposé au bureau du greffier à l'hôtel de ville, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures de bureau.

Ledit règlement 333-2019 entre en vigueur le jour de sa publication, conformément à la Loi.

Donné à Alma,
ce 6 mars 2019.

La greffière adjointe de la Ville d'Alma,

Annie Aubin, avocate

ATTESTATION

JE, soussignée, greffière adjointe de la Ville d'Alma, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis ci-dessus, par affichage à l'Hôtel de ville, le 6 mars 2019, par diffusion sur le site Internet de la Ville, le 6 mars 2019 et par insertion dans le journal Le Lac-Saint-Jean, le 6 mars 2019.

Alma, ce 6 mars 2019.

La greffière adjointe de la Ville d'Alma,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Annie Aubin', written in a cursive style.

Annie Aubin, avocate